



PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS, BASSIN DE RETENTION, VOIRIE
CIGV – PHASE 4
CITE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN - ILOTS 1, 3/1, 4

Le présent procès-verbal a pour objectif d'acter la réception des travaux des travaux VRD en présence des intervenants suivants : L'Aménageur, la Commune, les services métropolitains.
Selon :

- Convention de rétrocession du 15 avril 2016
- Avenant n°1 d'Avril 2021
- Avenant n°2 d'Avril 2022
- Avenant n°3 de novembre 2023

A - VISAS

1° - Le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R.442-7 et R.442-8, relatifs à l'achèvement des travaux et la possibilité de rétrocéder les espaces communs ;

2° - Le Code Civil, et notamment ses articles L.1792 et suivants, relatifs aux garanties constructeurs ;

B - AMÉNAGEUR

Nom : la société EIFFAGE AMENAGEMENT

Adresse : 101 boulevard Victor Hugo - 93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Nom représentant : Monsieur Benoit Bulard

Nom : la société EIFFAGE Route

Nom Maître d'œuvre : Monsieur Clement Launay

Adresse : 3 Rue Jean Monnet – Cs 30040 – 21806 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

C - COMMUNE

Nom de la commune : Dijon

Adresse : Place de la Libération – 21000 Dijon

Nom représentant.e : Madame Nathalie KOENDERS La Maire

D – DIJON MÉTROPOLE

Adresse : 40 Avenue du Drapeau – 21033 Dijon

Nom représentant : Le Président et ancien ministre François REBSAMEN

Directions présentes :



Maîtrise de l'Espace Public (MEP)

Représentée par : DEVAUD Nathalie



Paysages et Espace Public (PEP)

Représentée par :



Cadre de Vie et Espace Public (CVEP)

Représentée par :



Eaux et Réseau

Représentée par : Claire HUPE



Gestion Connectée de l'Espace Public (GCEP)

Représentée par :

E – DESCRIPTIFS DES TRAVAUX A RÉALISER SUITE RÉSERVES

Liste des réserves établie conjointement lors des visites du 6 Mars, 18 mars 2026 et 7 mai 2026

Description :

- Fourniture du DOE pour la Phase 4 (plans de récolement, fiche ouvrages, plan des réseaux
- Allée Claudine Picardet : Mise en place d'un garde-corps en remplacement de l'ancien le long de l'Ouche.

- Allée Claudine Picardet : Mise en œuvre de terre végétal et copeau de bois sur l'espace vert le long du garde-corps
- Entrée Pierre Duboste : Engazonnement et mise en plantation des végétaux d'ornement et arbres
- Entrée Charretière : Réalisation d'un traie de scie entre le sablé et l'enrobé afin d'obtenir une délimitation nette et propre
- Sécuriser l'écart dans le prolongement du Mur entre le Sablé et l'espace vert
- Entrée Charretière : Reprendre l'angle du muret existant coté avenue de l'ouche
- Allée Claudine Picardet : Implantation des panneaux de rue
- Bassin d'infiltration : Terrassement des espace vert coté espace Boisée sur l'allée Pierre Duboste

F – CONSTAT

Le 07/05/2026, suite à la visite sur site en présence :

- ☒ Du/des représentant.s de l'aménageur :
- ☒ Du/des représentant.s du maître d'œuvre :
- ☐ Du/des représentant.s de la commune :
- ☒ Du/des représentant.s de la Direction MEP :
- ☐ Du/des représentant.s de la Direction PEP : Absent
- ☐ Du/des représentant.s de la Direction CVEP : Absent
- ☒ Du/des représentant.s de la Direction ER : Absent
- ☐ Du/des représentant.s de la Direction GCEP : absent

Il est constaté :

1. ☒ **L'absence de réserves à la rétrocession**

2. ☐ **Les réserves suivantes :**

- ☐ Dossier des ouvrages exécutés non fournis ou incomplet
- ☐ Travaux non achevés ou non conformes
- ☐ Autres :

3. ☐ **Que la prochaine visite de réception est reportée à la date du:**

G – DESCRIPTIF DES RÉSERVES A LA RÉTROCESSION

Photos : levée de réserve



H – DÉCISION DE LA DIRECTION MAÎTRISE DE L'ESPACE PUBLIC

Suite à la situation préalablement constatée, la Directrice de la Maîtrise de l'Espace Public :

- ☒ Accepte que la réception pour rétrocession soit prononcée sans réserves
- ☐ Accepte que la réception soit prononcée une fois les réserves mentionnées levées
- ☐ Refuse que la réception pour rétrocession soit prononcée aux motifs de :

Observation :

La phase 4 sera rétrocedée en Mai 2026 donc l'entretien sera assuré jusqu'en juin 2029 Par IDVD.

A Dijon, le 20/05/2026

L'Aménageur

**La Directrice de la Maîtrise de l'Espace public
Aurélie COIRAL**

